



Travaux de reprise de marquage au sol

À compter du 09 septembre 2024 et jusqu'au 04 octobre 2024 inclus, la D307 de Feucherolles à Saint-Nom dans les deux sens est soumise aux prescriptions définies ci-dessous



Début des travaux

09/09/2024

Fin des travaux

04/10/2024

- la vitesse maximale autorisée est fixée à 50 Km/h ;
- le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- le stationnement est interdit. Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables :
 - aux véhicules assurant l'entretien et l'exploitation de la route;
 - aux services de secours;
 - aux forces de l'ordre;
 - aux véhicules de l'entreprise.

Documents

[Arrêté temporaire N° 2024T9920](#)